

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Covid-19 : de nouvelles restrictions pour éviter la seconde vague

Serge A. MOUSSADJI  
Libreville/Gabon

**A**MENDE comprise entre 5 millions de francs et 10 millions de francs pour les salles et espaces de fête, restaurants et hôtels qui ne respecteront pas la limitation autorisée des personnes, une petite sanction de 25 000 francs à 200 000 francs pour le non-port du masque ou le port apparent du masque, un couvre-feu qui court désormais de 20 heures à 5 heures du matin, etc. Ces mesures prises par le gouvernement samedi dernier n'ont pas en réalité surpris l'observateur averti. Depuis le début du mois de janvier, les pouvoirs publics se sont inquiétés de deux éléments : la population qui s'est relâchée dans le respect notamment des

gestes barrières et l'apparition de variants du coronavirus en Afrique du Sud, en Angleterre et au Brésil, principalement. Ces deux facteurs pouvant être à l'origine d'une seconde vague de contaminations, le gouvernement s'est décidé à prendre les devants.

Au Gabon, l'actuel mois de janvier semble déjà avoir tous les prémices d'une seconde vague tant redoutée. Si on se penche sur les chiffres donnés quotidiennement par le Copil, on se rend compte que décembre 2020 s'est achevé sur un bilan de 357 nouvelles contaminations. A contrario, janvier 2021 a vu ces données exploser puisqu'on pouvait comptabiliser, jusqu'à hier en début d'après-midi, 707 nouvelles personnes atteintes par le coronavirus. Soit près du double de

la période précédente. La communication du Copil de vendredi donnant une idée de qui a toutes les apparences d'une flambée : 158 cas (sur 6 322 tests réalisés), 29 hospitalisations (contre la moitié à la mi-janvier). Et un décès supplémentaire, portant à 67 le nombre de morts dus au coronavirus.

Les fêtes de fin d'année, au cours desquelles beaucoup ont souhaité "se lâcher" après des mois de privation, seraient-elles la cause de ce début de flambée ? Difficile de le savoir. Mais le constat est là : la tendance est haussière et inquiète forcément dans les sphères de décision. D'où le passage à la phase coercitive, à celle des sanctions à l'endroit de ceux qui ne respecteront plus les mesures barrières.

JEU DU CHAT ET DE LA



**LES NOUVELLES MESURES GOUVERNEMENTALES LUTTE CONTRE LA COVID-19**  
DÈS CE LUNDI 25 JANVIER 2021

**SANTÉ**

- Couvre-feu de 20h à 5h
- Port du masque obligatoire dans les espaces publics
- Respect de la distanciation sociale dans les lieux clos
- Dépistage massif
- Unités de dépistage dans les écoles
- Non port du masque : amende de 25 000 à 200 000 fr
- Non respect des rassemblements : amende de 100 000 fr à 5 000 000 fr
- Mise en place des check-points

**TRANSPORT**

- Intensifier la sensibilisation
- Amende aux compagnies aériennes qui ne respectent pas les règles
- Brigade dans les agences de voyage par voie terrestre

**LE GABON VA RECEVOIR 460 000 DOSES DE VACCINS DE LA PART DE L'UNION AFRICAINE POUR UN MONTANT DE 3 MILLIARDS DE FRANCS CFA**

Source : Copil

Photo : F. M. MOMBO

SOURIS\* Et il se trouve que le transport est un domaine dans lequel de nombreuses personnes inventent des stratagèmes pour ne pas se plier aux mesures. Dans le secteur ferroviaire, des voyageurs, voulant éviter la sécurité de la gare d'Owendo, se rendent dans les stations secondaires pour embarquer à bord des trains. Devant le phénomène, les pouvoirs publics pensent à centraliser la vente des billets à

Owendo ou autoriser seulement une catégorie de trains comme le Ntsa express qui ne dessert que des localités bien précises. Sur le plan extérieur, des décisions ont aussi été prises pour interdire l'arrivée sur le territoire des variants du Covid-19. Le gouvernement a constaté que des passagers arrivent souvent sans tests Covid-19 ou sont positifs, que d'autres débarquent sans fiche de renseignement alors

## 460 000 doses de vaccin attendues

Prissilia M. MOUITY  
Libreville/Gabon

**P**OUR faire face à l'épidémie due au nouveau coronavirus, plusieurs États ont recours aujourd'hui aux différents vaccins produits à travers le monde. La prévention étant la seule arme pour se prémunir contre le Covid-19. Mais surtout d'éviter la catastrophe sanitaire que pourraient entraîner les nouveaux variants britanniques, sud-africains et brésiliens déjà présents dans plusieurs pays, le Gabon compte aussi recourir à ce moyen de protection individuelle et efficace contre le coronavirus. Très attentives aujourd'hui à l'initiative de l'Union africaine (UA)

sur la vaccination, les autorités gabonaises ont exprimé leur volonté d'adhérer au projet de vaccination de l'UA. Et, dans ses projections de 270 millions de vaccins, cette organisation africaine prévoit 460 mille doses de vaccins d'une valeur de trois milliards de francs : somme que devra déboursier notre pays pour acquérir ce vaccin car, considéré comme un pays à revenu intermédiaire supérieur. Il faut dire que depuis l'apparition du virus dans notre pays, le 12 mars 2020, le Gabon s'active en effet dans la lutte contre cette pandémie et renforce ses stratégies de riposte contre celle-ci. Soucieux, en effet, de la santé des populations, le président de la République, Ali Bongo Ondimba,

a, dans son discours à la nation du 31 décembre dernier, instruisait le gouvernement d'élaborer un plan national de vaccination. Lequel devrait, selon Dr Guy-Patrick Obiang Ndong, ministre de la Santé, permettre "d'identifier les personnes éligibles à la vaccination, de fixer le nombre d'unités de vaccination que doit avoir notre pays, de définir la stratégie vaccinale en termes de communication pour une meilleure adhésion des populations à ces vaccins". Pour l'heure, les populations sont invitées à observer davantage les gestes barrières. En attendant que les autorités sanitaires communiquent sur le début de la campagne de vaccination.





Première ministre Rose Christiane Ossouka Raponda lors de la conférence de presse gouvernementale.

## Éducation : comment va s'adapter ce secteur ?



Photo : H.N.M./L'Union

### De nouvelles mesures verront-elles le jour dans le secteur de l'éducation ?

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

**F**ACE à la recrudescence des cas testés positifs au nouveau coronavirus, et par conséquent de la redoutée seconde vague, les autorités gouvernementales entendent durcir les mesures pour circonscrire cette pandémie. C'est en tout cas la position adoptée samedi dernier à l'immeuble Arambo, à l'occasion de la conférence de presse du gouvernement sur la situation épidémiologique au Gabon.

En effet, avec ces nouveaux horaires du couvre-feu (de 20 heures à 5 heures du matin), les secteurs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur sont forcément impactés. Si le nombre de personnes autorisées pour les rassemblements est maintenu à 30, il y a lieu de s'interroger pour le cas des établissements d'enseignement publics et privés. Car, en prenant pour exemple la seconde phase des mesures d'allègement décrétée en octobre dernier, le déficit des salles de classe avait déjà été mis en lumière.

Sauf que, désormais, le gouverne-

ment entend sanctionner d'une amende allant de 100 000 francs à 5 millions de francs "les personnes qui se rendront coupables d'actes de non-respect des mesures de rassemblements", a souligné le ministre d'État à l'Intérieur, Lambert-Noël Matha. Alors questions : les établissements accueillant des classes de plus de 30 élèves vont-ils renvoyer les apprenants à la maison ? Le cas des établissements fera-t-il l'objet d'une dérogation ? Au ministre de l'Éducation nationale d'en apporter les réponses.

La question des transports n'est pas, non plus, en reste. Déjà engagé dans un système de double flux depuis la reprise des cours (deux classes par jour, ndlr), comment cela va-t-il se traduire sur le terrain, quand on sait que des taximen, pour la plupart, verront leurs horaires de travail réduits ? L'entassement des élèves dans les véhicules aux heures de pointe ne sera-t-il pas un risque d'accroissement des cas d'infection dans les transports en commun ?

Face à ces interrogations de la communauté éducative, le gouvernement est appelé à se prononcer.

qu'elles sont obligatoires. Les compagnies aériennes vont donc devoir faire face à ces manquements aux règles sanitaires. Intensifier la sensibilisation auprès des compagnies aériennes va de pair, pour le moment, avec le maintien de la fréquence des vols internationaux. Soit trois vols par compagnie et par semaine. Des amendes, des suspensions ou l'interdiction d'entrée sur le territoire seront peu à peu infligées

aux compagnies récalcitrantes. Autant d'éléments, si on ajoute ceux relatifs au transport urbain et interurbain (amendes, brigades qui seront bientôt mises en place, contrôles au sein des agences de voyages, etc.) qui concourent à éviter une seconde vague.

Selon les projections du gouvernement, on pourrait recenser 2 900 nouveaux cas en février prochain et 4 500 nouvelles per-

sonnes touchées en mars si les mesures barrières continuent à ne pas être respectées. À l'inverse, l'application, à tous les niveaux, de ces gestes de protection pourrait modifier la courbe. Dans cette hypothèse, les cas ne seraient respectivement que 290 et 155 en février et mars prochains.

Des chiffres qui appellent, rappellent les pouvoirs publics, à une prise de conscience générale.

